



FICHE 6

PRENDRE EN COMPTE LES CONTINUITÉS ÉCO-PAYSAGÈRES DANS UN SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le SCoT est l'outil essentiel de réflexion et de mise en œuvre de la planification intercommunale. Il a vocation à orienter l'évolution et l'organisation spatiale d'un territoire, dans toutes ses dimensions, économiques, environnementales et sociales, selon une perspective de développement durable dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement pour les 15 à 20 ans à venir.

LES SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PNRVA

Contexte territorial : Un PNR partiellement couvert par les SCoT

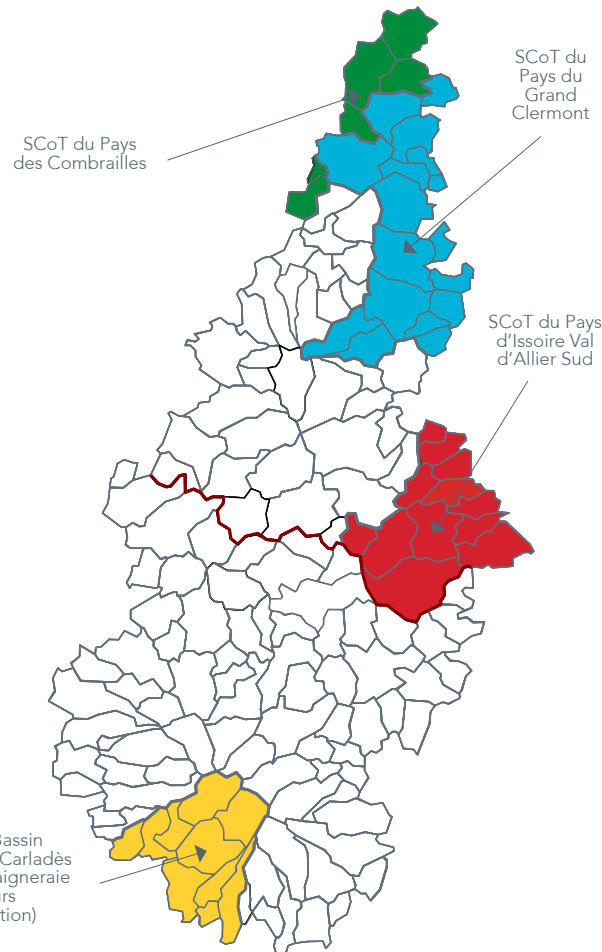
S'il n'existe aucune obligation pour les communes ou leur groupement d'engager l'élaboration d'un SCoT, elles y sont fortement incitées par la loi SRU et par les lois Grenelle. Pourtant, seules 39 communes (sur 150) sont incluses dans un périmètre de SCoT (approuvé ou en cours), soit un quart du territoire. Au total, quatre SCoT couvrent le territoire du PNRVA :

- SCoT du Pays des Combrailles (approuvé).
- SCoT du Pays du Grand Clermont (approuvé).
- SCoT du Pays d'Issoire - Val d'Allier Sud (approuvé).
- SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (en cours d'élaboration).

Communes du PNRVA inscrites dans le périmètre d'un SCoT.
© Diagnostic Urbanisme, territoires et ingénierie, SMPNRVA, 2010.



SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (en cours d'élaboration)



De quoi parle-t-on ? Un SCoT, c'est quoi ?

Le SCoT est un document de planification stratégique, héritier du Schéma Directeur (SDAU), qui vise la même organisation et la même mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, tout en mettant l'accent sur les éléments qui vont donner une cohérence au groupement ainsi constitué, notamment à partir de l'utilisation des équipements et des facilités de déplacement.

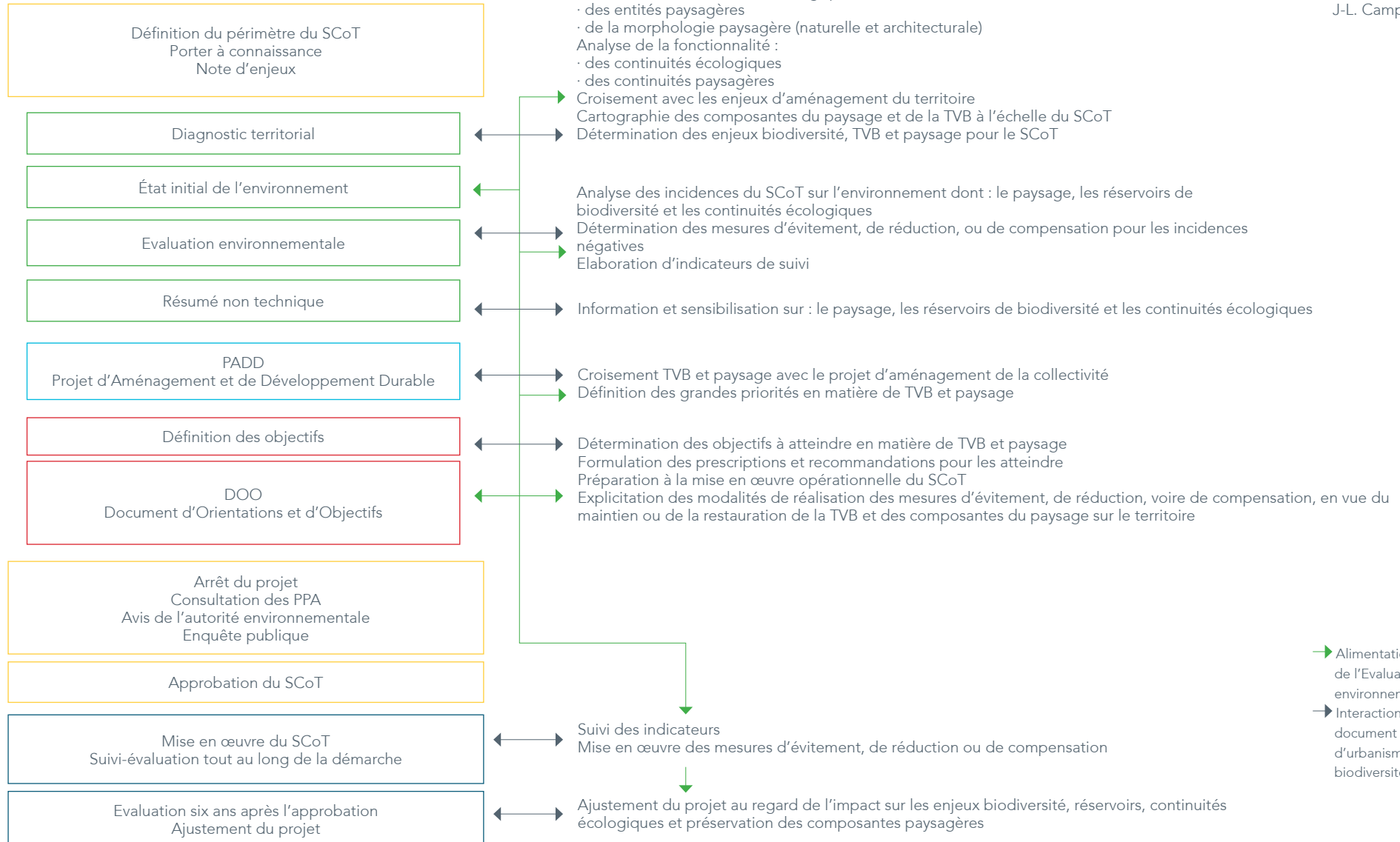
UN SCoT SE COMPOSE DE PLUSIEURS ÉLÉMENTS :

- > 1. Un **Rapport de présentation** qui expose le diagnostic, l'état initial de l'environnement, les incidences du projet sur l'environnement et la justification des choix retenus.
- > 2. Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** qui présente le projet politique.
- > 3. Un **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** qui définit les préconisations réglementaires d'organisation, de développement et de protection du territoire. C'est ce document qui est opposable aux autres documents réglementaires, entre autres les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH).

INTÉGRATION DE LA TVB ET DU PAYSAGE DANS LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU SCOT

←← Schéma de prise en compte des continuités éco-paysagères dans un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
© SMPNRVA, C. Froger / J-L. Campagne, 2013.

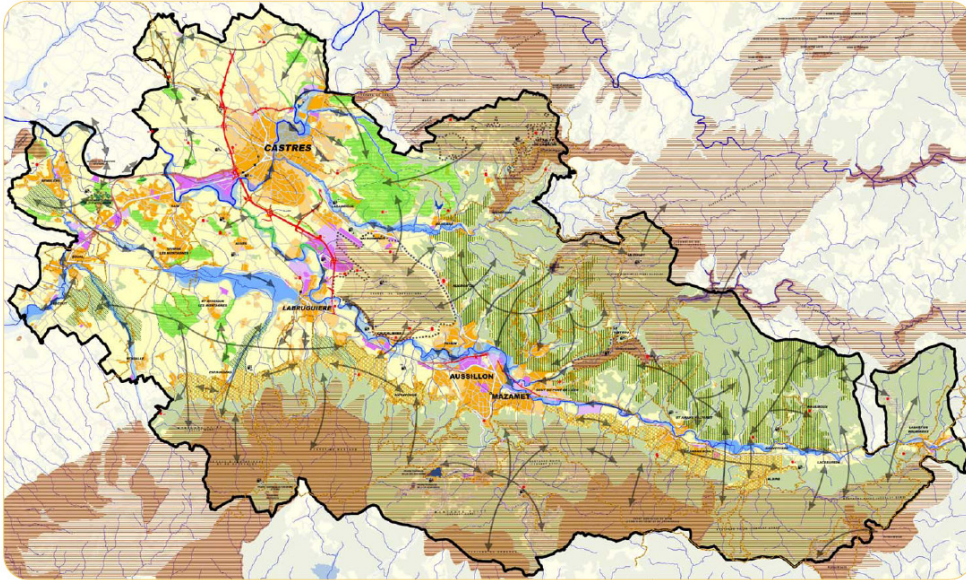
Comment faire ? Une réflexion à chaque étape du projet :



→ Alimentation de l'Evaluation environnementale
→ Interaction document d'urbanisme, biodiversité et paysage

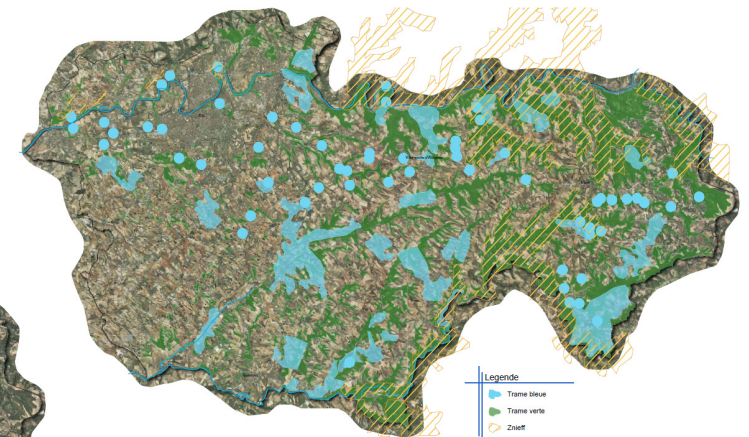
Illustrations : exemples d'interactions entre paysage et continuités écologiques dans les Schémas de Cohérence Territoriale

LE SCOT DU PAYS D'AUTAN (MIDI-PYRÉNÉES / TARN) : COMPRENDRE LES INTERRELATIONS ENTRE PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ



Extrait du DOG du SCoT du Pays d'Autan : « Paysages, espaces naturels, Trames vertes et bleues ». Les flèches grises représentent les liens de fonctionnalités à maintenir entre pôles de nature, espaces de montagnes, de plaines et la Trame bleue.
© Syndicat mixte du SCoT du Pays d'Autan, 2011.

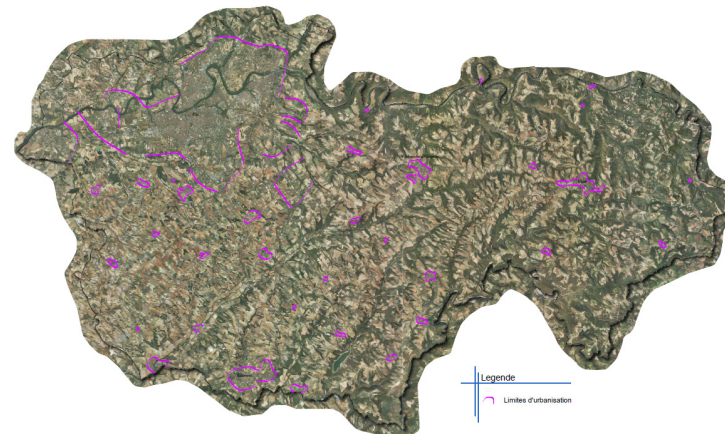
LE SCOT DU GRAND ALBIGEOIS (MIDI-PYRÉNÉES / TARN) : REVALORISER LE TISSU URBAIN DISCONTINU ET VALORISER LES ESPACES AGRICOLES



Legende
 Trame bleue
 Trame verte
 ZNIEFF



Extrait du DOG du SCoT du Grand Albigeois : cartographie des limites d'urbanisation.
© Communauté d'Agglomération de l'Albigeois / CITADIA, 2011.



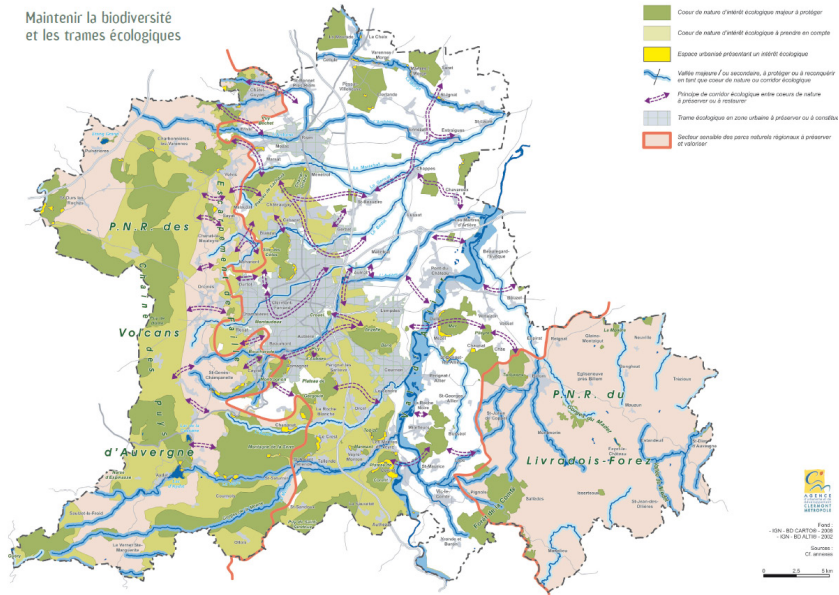
Legende
 Limites d'urbanisation



Extrait du DOG du SCoT du Grand Albigeois : cartographie de la Trame verte et bleue.
© Communauté d'Agglomération de l'Albigeois / CITADIA, 2011.

LE SCOT DU PAYS DU GRAND CLERMONT (AUVERGNE / PUY-DE-DOME) : RENDRE COMPATIBLE LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AVEC LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Maintenir la biodiversité et les trames écologiques



←←← Extrait du DOG du SCoT du Pays du Grand Clermont. Les flèches mauves représentent les principes de corridors écologiques à préserver ou à restaurer. © Syndicat mixte du Pays du Grand Clermont, 2011.

POUR EN SAVOIR PLUS RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Guide méthodologique pour la prise en compte de la Trame verte et bleue : SCoT et biodiversité en Midi-Pyrénées, DREAL Midi-Pyrénées, 2010 : www.midipyreneesdeveloppement-durable.gouv.fr/la-prise-en-compte-de-la-tvb-dans-a5883.html

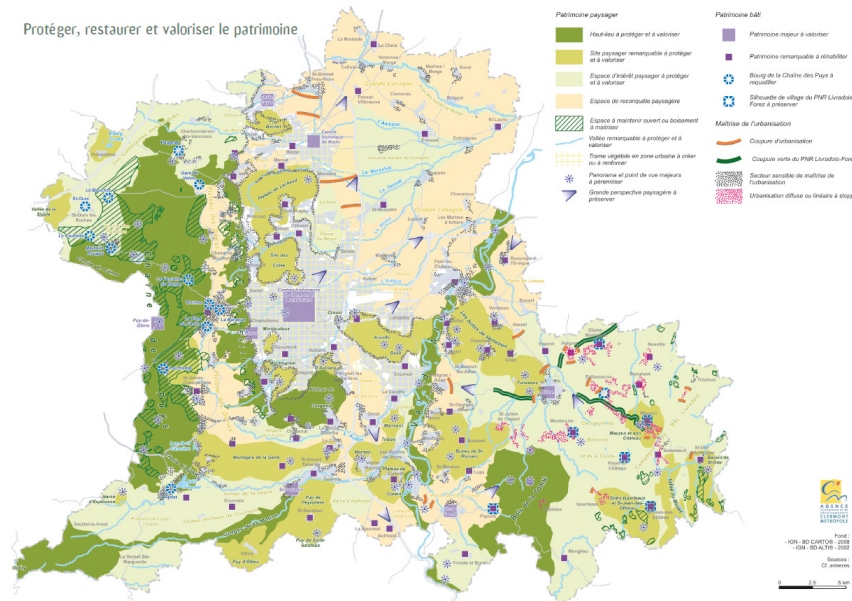
L'Évaluation Environnementale des documents d'urbanisme : le guide, MDDTL, 2011 : www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_Ev_Env_Doc_Urba.pdf

SCoT du Pays d'Autau : www.paysdautan.fr/html/scot/index.php

SCoT du Grand Albigeois : www.grand-albigeois.fr/634-les-enjeux-du-scot.htm

SCoT du Pays du Grand Clermont : www.legrandclermont.com/un-scot-cest-quoi

Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine



→→→

Extrait du DOG du SCoT du Pays du Grand Clermont. Cette carte spatialise par exemple les espaces à maintenir ouverts, les coupures d'urbanisation et les espaces à requalifier. © Syndicat mixte du Pays du Grand Clermont, 2011.

CONTACT :

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Montlosier I 63970 Aydat

Jérémy PAPIN
Chargé de mission Urbanisme de planification | Paysage
Tél : 04 73 65 64 36
jpapin@parcdesvolcans.fr

Retrouvez cette fiche sur : <http://www.parcdesvolcans.fr>